



Dans le cadre de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et le décret n°2021-1311 du 07 octobre 2021 portant réforme aux règles de publicité des actes pris par les collectivités

Dématérialisation de la publicité des actes

Délibérations du Conseil communautaire du 02 mars 2023

Mise en ligne le 14 Mars 2023

Ordre du jour :

| | | | |
|--------------------------|---|----------|------------------------|
| Général | Création de poste- Avancement de grade- Mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents | 2023-001 | Approuvé à l'unanimité |
| Général | Modification des statuts du syndicat mixte Somme Numérique | 2023-002 | Approuvé à l'unanimité |
| Développement économique | Vente d'un terrain sur le pôle Haute Picardie à la SARL IMMOTRIO (Projet ZOLUX) | 2023-003 | Approuvé à l'unanimité |
| Général | Composition du CST de Terre de Picardie | 2023-004 | Approuvé à l'unanimité |

DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 02 mars 2023

Date de la convocation : 23 février 2023

Date d'affichage : 14 Mars 2023

Délibération n°2023-001 : Création de poste- Avancement de grade- Mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 48

Suppléants représentant leurs titulaires : 4

Titulaires ayant donné pouvoir : 7

Titulaires absents ou excusés : 9

Votants :

- pour : 59
- contre :
- abstention :

Le 02 mars deux mil vingt-trois, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 23 février, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, D. JACOB, X. PALPIED, L. POTIER, F. LEROY, M. CRAPPIER, S. SCRIBE, JC SACLEUX, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, P. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, JL MAILLARD, M. BAILLON, G. GUILLEMONT, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, JN CAZE, R. NIETO, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, R. VENDELON, V. VANNEUFVILLE, L. PATTE, R. BILLORE, F. MASSIAS, C. FOURNET, C. BALCONE, JC LOUVET, S. DECROIX, , D.MESSIO, JL RAMECKI, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, D. PIOCHE, H. TRIENTZ, E. PROOT, L. MAILLE, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, JM. ADDE, J. GENEAU DE LAMARLIERE, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART) FP. FLORIN (suppléant de C. DELAFORGE), F. KOENIG (suppléant de JP AVENEL), K. VERQUEREN (suppléante de M. FLEURY)

Titulaires ayant donné pouvoir : T. LINEATTE à B. GANCE, N. LATAPIE-COPE à A. LEBRUN- MERLIN, C. NEVOU à M. CRAPPIER, R. COUSIN à R. VENDELON, C. LEBRUN à L. PATTE, D. POTELE à F. GORLIER, F. MAILLE-BARBARE à D. PIOCHE

Titulaires absents ou excusés : A. COQUART, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, C. DELAFORGE, JP AVENEL, C. NEVOU, R. COUSIN, C. LEBRUN, M. FLEURY, D. POTELE, F. MAILLE-BARBARE, C. ROUVROY, J. BROQUET

Secrétaire de séance : F. GORLIER

Objet : Création de poste- Avancement de grade- Mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents

La séance ouverte,

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le président informe l'assemblée de :

1/ La création de poste pour les besoins du service Culture

Il existe au sein de Terre de Picardie deux médiathèques, une à Chaulnes et une à Rosières en Santerre. Le service Culture est composé de quatre agents dont un responsable des médiathèques et trois agents d'accueil de proximité d'usagers en médiathèque, ce personnel étant mutualisé sur les deux sites. Un des agents est actuellement en indisponibilité pour raison de maladie. Des difficultés de recrutement se rencontrent pour pallier cette absence compte tenu de la nature du contrat proposé.

Or en cas d'absence temporaire des autres agents le service se trouve perturbé, générant la fermeture occasionnelle d'une des médiathèques. Aussi, afin d'éviter cette situation et d'assurer la continuité du service, il convient de renforcer l'équipe culturelle par la création d'un poste d'adjoint du patrimoine. Ce poste trouvera également sa justification à terme lors de la création de la nouvelle médiathèque à Rosières en Santerre, qui sera également génératrice de moyens humains supplémentaires.

Dans ce cadre, il est proposé la création d'un emploi permanent d'un agent d'accueil de proximité d'usagers en médiathèque à temps complet.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints territoriaux de patrimoine au grade d'adjoint territorial ou d'agent territorial de patrimoine de 2^{ième} ou 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C.

Le cas échéant, après le délai légal de parution de la vacance d'emploi pour une durée qui ne peut être inférieure à un mois, sauf cas d'urgence, l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, pour les besoins de continuité du service, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Ces contrats à durée déterminée ne peuvent être conclus qu'après communication sur la vacance d'emploi et ne peuvent excéder un an, prolongeable dans la limite totale de deux ans, si la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent recruté seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

2/ L'avancement de grade d'agents

9 agents remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade :

| Filière | catégorie | Grade actuel | Nouveau grade à créer | Prise d'effet |
|----------------|-----------|---|---|---|
| Animation | B | Animateur principal 2° classe | Animateur principal 1° classe | mai-2023 |
| Animation | C | Adjoint d'animation principal 2° classe | Adjoint d'animation principal 1° classe | sept-2023 |
| Culturelle | C | Adjoint du patrimoine principal 2° classe | Adjoint du patrimoine principal 1° classe | mars-2023 |
| Médico-Sociale | A | puéricultrice classe normale | puéricultrice hors classe | mars-2023 |
| Technique | C | Adjoint technique | Adjoint technique principal 2° classe | mars-2023 |
| Technique | C | 4 Adjoint technique principal 2° classe | 4 Adjoint technique principal 1° classe | mars-2023 – mars-2023 août -2023 nov.2023 |

3/ La mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents

En application

- de la délibération N°2022-11 (suppression d'un grade d'agent de maîtrise à temps complet suite à la nomination de l'agent sur un grade d'agent de maîtrise principal)
- de la délibération N°2022-024 portant sur la suppression de grade suite à la création au 1^{er} décembre 2022 de nouveaux grades résultant du tableau d'avancement,
- des avancements de grade au titre l'exercice 2023 (sans prise en compte de la suppression des grades pouvant en résulter)
- de la création de poste sus visée

Le tableau des emplois permanents est modifié et donné en annexe de la délibération.

Après avoir délibéré le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **Décide** de créer un emploi permanent d'agent d'accueil de proximité d'usagers en médiathèque à temps complet, de catégorie C et relevant du cadre d'emploi des adjoints territoriaux de patrimoine,
- **Précise** que si le recrutement d'un fonctionnaire s'avère impossible, le poste pourra être pourvu par un contractuel et autorise le Président à signer les contrats,
- **Adopte** la modification du tableau des emplois tel qu'annexé.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le président,
Philippe CHEVAL



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 02 mars 2023

Date de la convocation : 23 février 2023

Date d'affichage : 14 mars 2023

Délibération n°2023-002 : Modification des statuts du syndicat mixte Somme Numérique

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 48

Suppléants représentant leurs titulaires : 4

Titulaires ayant donné pouvoir : 7

Titulaires absents ou excusés : 9

Votants :

- pour : 59
- contre :
- abstention :

Le 02 mars deux mil vingt-trois, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 23 février, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, D. JACOB, X. PALPIED, L. POTIER, F. LEROY, M. CRAPPIER, S. SCRIBE, JC SACLEUX, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, P. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, JL MAILLARD, M. BAILLON, G. GUILLEMONT, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, JN CAZE, R. NIETO, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, R. VENDELON, V. VANNEUFVILLE, L. PATTE, R. BILLORE, F. MASSIAS, C. FOURNET, C. BALCONE, JC LOUVET, S. DECROIX, , D.MESSIO, JL RAMECKI, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, D. PIOCHE, H. TRIENTZ, E. PROOT, L. MAILLE, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, JM. ADDE, J. GENEAU DE LAMARLIERE, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART) FP. FLORIN (suppléant de C. DELAFORGE), F. KOENIG (suppléant de JP AVENEL), K. VERQUEREN (suppléante de M. FLEURY)

Titulaires ayant donné pouvoir : T. LINEATTE à B. GANCE, N. LATAPIE-COPE à A. LEBRUN- MERLIN, C. NEVOU à M. CRAPPIER, R. COUSIN à R. VENDELON, C. LEBRUN à L. PATTE, D. POTELE à F. GORLIER, F. MAILLE-BARBARE à D. PIOCHE

Titulaires absents ou excusés : A. COQUART, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, C. DELAFORGE, JP AVENEL, C. NEVOU, R. COUSIN, C. LEBRUN, M. FLEURY, D. POTELE, F. MAILLE-BARBARE, C. ROUVROY, J. BROQUET

Secrétaire de séance : F. GORLIER

Objet : Modification des statuts du syndicat mixte Somme Numérique

La séance ouverte,

Le comité syndical du Syndicat mixte Somme Numérique a délibéré le 28 novembre 2022 pour des modifications de l'article 2 relatif à « l'objet du syndicat mixte » pour permettre l'extension de l'action du syndicat mixte à l'intérieur et en dehors de son territoire de compétence.

Après lecture des modifications des statuts et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver la modification des statuts du syndicat mixte Somme Numérique

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le président,
Philippe CHEVAL



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 02 mars 2023

Date de la convocation : 23 février 2023

Date d'affichage : 14 mars 2023

Délibération n°2023-003 : Vente d'un terrain sur le Pôle Haute Picardie à la Sarl IMMOTRIO (Projet ZOLUX)

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 48

Suppléants représentant leurs titulaires : 4

Titulaires ayant donné pouvoir : 7

Titulaires absents ou excusés : 9

Votants :

- pour : 59
- contre :
- abstention :

Le 02 mars deux mil vingt-trois, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 23 février, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, D. JACOB, X. PALPIED, L. POTIER, F. LEROY, M. CRAPPIER, S. SCRIBE, JC SACLEUX, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, P. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, JL MAILLARD, M. BAILLON, G. GUILLEMONT, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, JN CAZE, R. NIETO, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, R. VENTELON, V. VANNEUFVILLE, L. PATTE, R. BILLORE, F. MASSIAS, C. FOURNET, C. BALCONE, JC LOUVET, S. DECROIX, D.MESSIO, JL RAMECKI, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, D. PIOCHE, H. TRIENTZ, E. PROOT, L. MAILLE, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, JM. ADDE, J. GENEAU DE LAMARLIERE, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART) FP. FLORIN (suppléant de C. DELAFORGE), F. KOENIG (suppléant de JP AVENEL), K. VERQUEREN (suppléante de M. FLEURY)

Titulaires ayant donné pouvoir : T. LINEATTE à B. GANCE, N. LATAPIE-COPE à A. LEBRUN-MERLIN, C. NEVOU à M. CRAPPIER, R. COUSIN à R. VENTELON, C. LEBRUN à L. PATTE, D. POTEL à F. GORLIER, F. MAILLE-BARBARE à D. PIOCHE

Titulaires absents ou excusés : A. COQUART, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, C. DELAFORGE, JP AVENEL, C. NEVOU, R. COUSIN, C. LEBRUN, M. FLEURY, D. POTEL, F. MAILLE-BARBARE, C. ROUVROY, J. BROQUET

Secrétaire de séance : F. GORLIER

Objet : Vente d'un terrain sur le Pôle Haute Picardie à la Sarl IMMOTRIO (Projet ZOLUX)

La séance ouverte,

Le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que Terre de Picardie a cédé en juillet 2022 un terrain de 32 615 m² : (Ablaincourt/ZP69 : 25 439 m² + Estrées/ ZO99 : 7 176 m²) au prix de 18€HT/m² à la Sarl IMMOTRIO pour y développer un projet logistique.

Parallèlement, Terre de Picardie a consenti une option à la Sarl IMMOTRIO sur le terrain contigu de 11 000 m² au prix de 18€HT/m² pour une extension éventuelle du site.

Un bâtiment de 12 400 m² a été construit sur le terrain de 32 615 m² et le site est opérationnel depuis septembre 2022.

La Sarl Immotrio souhaite lever l'option d'achat du terrain de 11 000 m² pour réaliser l'extension prévue. Le montant de la vente s'élèvera à 198 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité cette décision et autorise le Président à signer tout document permettant l'exécution de cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le président,
Philippe CHEVAL



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 02 mars 2023

Date de la convocation : 23 février 2023

Date d'affichage : 14 mars 2023

Délibération n°2023-004 : Composition du CST de Terre de Picardie.

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 48

Suppléants représentant leurs titulaires : 4

Titulaires ayant donné pouvoir : 7

Titulaires absents ou excusés : 9

Votants :

- pour : 59
- contre :
- abstention :

Le 02 mars deux mil vingt-trois, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 23 février, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, D. JACOB, X. PALPIED, L. POTIER, F. LEROY, M. CRAPPIER, S. SCRIBE, JC SACLEUX, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, P. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, JL MAILLARD, M. BAILLON, G. GUILLEMONT, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, JN CAZE, R. NIETO, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, R. VENTELON, V. VANNEUFVILLE, L. PATTE, R. BILLORE, F. MASSIAS, C. FOURNET, C. BALCONE, JC LOUVET, S. DECROIX, D.MESSIO, JL RAMECKI, A.CAUCHOIS, M.LELEU, X.SCHNEBLE, D.PIOCHE, H. TRIENTZ, E.PROOT, L.MAILLE, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, JM. ADDE, J. GENEAU DE LAMARLIERE, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART) FP. FLORIN (suppléant de C. DELAFORGE), F. KOENIG (suppléant de JP AVENEL), K. VERQUEREN (suppléante de M. FLEURY)

Titulaires ayant donné pouvoir : T. LINEATTE à B. GANCE, N. LATAPIE-COPE à A. LEBRUN- MERLIN, C. NEVOU à M. CRAPPIER, R. COUSIN à R. VENTELON, C. LEBRUN à L. PATTE, D. POTEL à F. GORLIER, F. MAILLE-BARBARE à D. PIOCHE

Titulaires absents ou excusés : A. COQUART, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, C. DELAFORGE, JP AVENEL, C. NEVOU, R. COUSIN, C. LEBRUN, M. FLEURY, D. POTEL, F. MAILLE-BARBARE, C. ROUVROY, J. BROQUET

Secrétaire de séance : F. GORLIER

Objet : Composition du CST de Terre de Picardie

La séance ouverte,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret N°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération N°2022-026 portant création d'un comité social territorial (CST) au 1^{er} janvier 2023,

Vu la délibération N°2022-027 fixant à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel au CST et à 3 le nombre de représentants suppléants du personnel au CST,

Considérant que la création du CST correspond à la fusion du Comité Technique et de Comité d'Hygiène, de sécurité et des conditions de Travail.

Considérant que l'article 6 du décret sus visé dispose que les membres des comités sociaux territoriaux représentant les collectivités territoriales ou établissements publics forment avec le président du comité le collège des représentants des collectivités et établissements publics. Le nombre de membres de ce collège ne peut être supérieur au nombre de représentants du personnel au sein du comité.

Par arrêtés N°2020-307 et N°2020-609 avaient été désignés représentants de la collectivité au comité technique et au CHSCT

- En qualité de membres titulaires :

Monsieur Bruno ETEVE

Madame Nadège LATAPIE-COPE

Madame Corinne NEVOU

Etant précisé que Monsieur Philippe CHEVAL était président de droit du CHSCT

- En qualité de membres suppléants :

Monsieur Alain CAUCHOIS

Madame Anne LEBRUN-MERLIN

Monsieur Joseph NORMAND

Monsieur le Président informe de la démission de Messieurs CAUCHOIS et NORMAND et précise que Madame Corinne NEVOU ne souhaite plus être titulaire mais être suppléante.

Madame SCIASCIA et Monsieur SACLEUX demandent à se porter candidats.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide à l'unanimité

- De fixer à trois le nombre de représentants titulaires de la collectivité et à trois le nombre de représentants suppléants de la collectivité

- La désignation suivante des membres du CST représentant la collectivité

- En qualité de membres titulaires :

Monsieur Philippe CHEVAL, président du CST

Monsieur Bruno ETEVE

Madame Nadège LATAPIE-COPE

- En qualité de membres suppléants :

Madame Corinne NEVOU

Madame Anne LEBRUN-MERLIN

Monsieur Jean Claude SACLEUX

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le président,
Philippe CHEVAL

